

Le refus de répondre à des questions de la part du ministre, sujet que le député avait abordé, est en effet une question qui peut être commentée. Toutefois, cela ne constitue par un rappel au Règlement, étant donné que les ministres ont en tout temps le droit de refuser tout simplement de répondre à certaines questions.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à redire à vos observations sur cette question, car votre déclaration est très claire. Ce que je voudrais ajouter, c'est qu'il serait fort utile à la Chambre, compte tenu des diverses questions actuellement abordées et de celles qui l'ont été auparavant, que Votre Honneur nous fasse bénéficier de ses réflexions sur la règle du *sub judice*, afin que nous sachions au moins que le refus du ministre de répondre à nos questions n'a rien à voir, du point de vue de la procédure, avec les affaires en instance.

**M. l'Orateur:** J'espère m'être très bien fait comprendre. Je devrais dire à la Chambre qu'étant donné la création du comité, dont je serai évidemment le président, attribuable dans une grande mesure à l'instigation du député de Peace River (M. Baldwin) et qui, je crois sera chargé de faire enquête sur les droits et les privilèges des membres de la Chambre des communes, j'avais l'intention de m'abstenir de tout autre commentaire, à moins de nécessité, à propos de la règle relative aux affaires en cours d'instance. J'espère que ce sera l'une des premières questions que le comité examinera.

Je pense avoir fait clairement comprendre, en l'occurrence au sujet de l'affaire du député de Central Nova (M. MacKay), que son droit ou celui des autres députés de poser des questions ayant trait à cette affaire ne serait pas entravé à moins qu'elle ne soit en cours d'instance et peut-être même pas.

Quant aux questions posées au cabinet au sujet de l'affaire qui nous occupe, j'ai encore une fois bien fait remarquer qu'il n'y avait eu aucune atteinte aux droits des députés à propos de la règle relative aux affaires en cours d'instance. Si je cherchais à nuire au droit d'un député, ce qui m'attirerait des ennuis, il faudrait peut-être en discuter et trancher la question. Toutefois, jusqu'à ce que les députés éprouvent des difficultés à poser des questions, la situation est bien claire. Il est certain que jusqu'à maintenant nous n'en sommes pas arrivés là.

**M. Lawrence:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour la même raison. Puis-je demander à Votre Honneur de se pencher sur une brève question. Elle a trait non seulement à la règle du *sub judice* mais aussi à la question de privilège. Puisqu'il considère déjà cette question, Votre Honneur voudrait prendre en considération une autre question, une petite?

La position de la présidence, si je comprends bien, est que les ministres ne sont pas obligés de répondre et que, s'ils répondent, l'affaire est close. Puis-je demander simplement ceci: si la réponse donnée est de toute évidence fautive et que la présidence et les députés le savent, il s'agit clairement d'un cas où la Chambre est induite en erreur et évidemment la question de privilège se pose. Votre Honneur voudrait-il envisager le cas d'une réponse manifestement fautive donnée par le cabinet?

### Questions orales

**M. l'Orateur:** Il faudrait bien entendu en pareil cas faire preuve aussi d'un grand jugement.

● (1520)

[Français]

**M. Raynald Guay (Lévis):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Faisant suite cet après-midi à la période des questions orales, je tiens à signaler à la Chambre que plus de 40 députés libéraux ont rencontré hier les directeurs de l'UPA, et il n'a pas semblé bon après les discussions très amicales qui ont eu lieu . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Guay (Lévis):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Lévis (M. Guay) pose la question de privilège.

**M. Guay (Lévis):** Voici monsieur l'Orateur, c'est que je veux rétablir les faits. A la suite de cette rencontre, où il y avait 40 députés libéraux et quatre ministres du Québec, jamais on n'a cru bon de demander de rencontrer le premier ministre . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, je pose la question de privilège.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) pose la question de privilège.

**M. Fortin:** Monsieur le président, à partir du moment où on peut transformer un rappel au Règlement en question de privilège, je me crois à mon tour lésé dans mes droits. Il est probable que les cultivateurs savaient que les libéraux sont plus forts en caucus qu'à la Chambre des communes, voilà peut-être la raison pour laquelle ils ont insisté ce matin auprès des créditistes.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur le président, je voudrais attirer votre attention sur le fait que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a profité d'un lapsus pour ne pas répondre à une de mes questions très sérieuses, savoir s'il accepterait de rencontrer le représentant de l'industrie laitière.

Étant donné que les cultivateurs ont tenté de . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député de Shefford comprend très bien que le très honorable premier ministre a répondu à cette question cet après-midi pendant la période des questions orales. S'il a quelque chose à dire sur la qualité de la réponse donnée, il s'agit ni d'un rappel au Règlement, ni d'une question de privilège.

**M. Rondeau:** Monsieur le président, je voudrais tout simplement savoir si le très honorable premier ministre rencontrerait les représentants de l'industrie laitière avec autant d'empressément qu'il a rencontré les évêques du Canada la semaine dernière?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.